

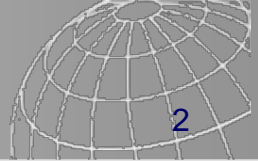


## Éléments de la feuille de route pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels

Kinshasa, 17 Septembre 2014



# Plan de la présentation



1. Stratégie nationale REDD+ au cœur de l'action gouvernementale
2. Éléments de la feuille de route pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels
3. Prochaines étapes



## Une vision politique...

- Pour imaginer un avenir associant le mécanisme REDD+ au développement de la RDC, et ancrer résolument la RDC dans l'ère de l'économie verte et du développement durable
- Pour fixer un cap, un objectif cible à long terme pour étalonner les efforts, les progrès
- Pour déterminer une voie, une trajectoire vers la cible
- Pour mobiliser et faire converger les énergies locales, nationales et internationales autour d'une vision partagée
- Pour assurer la cohérence d'ensemble et orienter les arbitrages pendant la mise en œuvre des priorités programmatiques

# Une stratégie nationale REDD+ au cœur de l'action gouvernementale



- Collaboration étroite avec les instances de réflexion et planification stratégique du Gouvernement (Vision Congo 2035, DSCRП, PNEFEB2, PNIA, Genre, CPCМ...)
- En ligne avec le deuxième DSCRП et du Programme d'Action Gouvernemental
- Prolongement approfondi des lignes directrices du Gouvernement en matière de forêt, d'environnement et de climat
- Mise en exergue des ramifications et cohérence avec les multiples domaines associés (agriculture, énergie, foncier, aménagement du territoire...)
- Le MECNT à travers son Code forestier, son document de politique forestière et son PNEFEB2 a réussi à inscrire dans le document de stratégie, de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCRП.2), « la thématique forêt » dans les piliers 2 (facteurs de croissance) et 4 « Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique ».
- Le pilier 4 traite successivement des matières suivantes, à savoir: "Gestion et protection de l'environnement et des ressources naturelles et " Lutte contre les changements climatiques".



## Approche méthodologique

- Élaboration des Termes de référence par la CN-REDD
- Réunions experts des Ministères sectoriels (Groupe 1. Analyse piliers sectoriels ; Groupe 2. Examen piliers habilitants de la Stratégie-cadre nationale REDD+)
- Élaboration d'une Note Technique sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels (formulation des engagements)
- Validation de la feuille de route sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels.

## A. Engagements sectoriels

### I. En rapport avec le cadre technique permanent de concertation

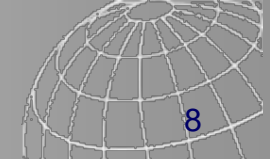
- Au niveau national, mise en place d'un **cadre permanent de concertation technique** de haut niveau des administrations publiques impliquées dans la mise en œuvre de la REDD+ et d'autres questions transversales liées à la gestion durable des ressources naturelles
- Création et opérationnalisation d'une commission ad hoc pour examiner les modalités de fonctionnement de cette structure de concertation multipartite et qui sera chargée d'assurer le suivi des mesures prises lors de la réunion de haut niveau
- Conférence semestrielle** pour le suivi des mesures liées à l'intégration de la REDD+ dans politiques et programmes sectoriels.



## I. En rapport avec le cadre technique permanent de concertation (suite)

- Création ou opérationnalisation des Conseils consultatifs provinciaux des Forêts.
- Redynamisation et renforcement du mandat des CARG dans la gestion des ressources naturelles au niveau local.
- Redynamisation et institutionnalisation de **Groupes de Coordination Thématique (GCT)** (avec une représentativité de femmes) pour s'assurer de l'arrimage de la Stratégie-cadre nationale REDD+ avec les politiques et/ou programmes sectoriels.
- Promotion de la décentralisation de la REDD+ au niveau des entités administratives décentralisées a travers, notamment la promotion de la maison de développement .

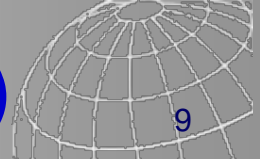
## II. En rapport avec le cadre juridique et réglementaire



- Harmonisation des textes légaux et réglementaires** touchant au sol (Codes agricole, forestier, foncier, minier, hydrocarbures, environnement, Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des ministères, etc.)
- Renforcement des aspects REDD+ dans le secteur minier**
- Intégration des normes REDD+ dans le secteur des hydrocarbures**
- Finalisation et vulgarisation du texte juridique réglementant les droits fonciers de jouissance des Communautés locales et Peuples Autochtones
- Implication du pouvoir judiciaire dans la mise en œuvre des activités REDD+ en RDC** (résolution plaintes, lutte contre la



## II. En rapport avec le cadre juridique et réglementaire (suite)



- Vulgarisation des textes légaux et réglementaires liés à la REDD+ à moyen et long terme
- Mis en œuvre des divers accords et conventions signés avec la communauté internationale, notamment la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- Mise en place d'un cadre juridique approprié permettant l'exploitation des zones protégées disposant des ressources pétrolières prouvées pour des raisons de souveraineté et d'intérêt supérieur de la nation
- Conception des outils juridiques dans la Loi fondamentale agricole pour accompagner la mise en œuvre de la Stratégie-cadre nationale REDD+

### III. En rapport avec les questions d'aménagement du territoire



10

- Élaboration de la politique nationale d'AT
- Élaboration d'une loi sur l'Aménagement du Territoire
- Élaboration des schémas national, provinciaux et locaux d'aménagement
  
- Opérationnalisation de l'Unité d'Appui à l'AT (UAAT)
  
- Mise en œuvre du zonage pour différents secteurs de développement du pays (mines, forêt, agriculture, infrastructures, hydrocarbures, etc.)
  
- Promotion du micro-zonage et de la cartographie participative
  
- Amélioration de la connaissance sur la dynamique démographique

## IV. En rapport avec les questions programmatiques et transversales



- ❑ Renforcement des capacités institutionnelles et humaines . Un accent particulier devra être mis sur les projets bancaables
- ❑ Repositionnement de la politique nationale de planification familiale
- ❑ Prise en compte du genre dans la REDD+ à travers la promotion des maisons de la femme
- ❑ Prise en compte de la participation et de l'équité dans la mise en œuvre de la REDD+ : Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP), mécanismes de partage des revenus, gestion de plaintes, Information, Éducation et Communication (IEC), etc.



- Alignement du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) à la REDD+
- Accroissement du budget du secteur agricole afin de respecter les accords PDDA- NEPAD
- Mis en œuvre de la politique des Nations Unies sur l'énergie durable pour tous - vision 2030 (promotion des énergies renouvelables comme alternative au bois énergie)
- Promotion des activités génératrices des revenus et d'emplois comme alternatives aux activités destructrices de la forêt

## IV. En rapport avec les questions programmatiques et transversales



13

- Prise en compte de la REDD+ dans les budgets d'investissement et les projets sectoriels
- Suivi et évaluation des activités sur terrain pour s'assurer de l'exécution effective de financement destiné aux secteurs REDD+
- Réorganisation du Programme de Gestion de l'Aide Internationale (PGAI) pour le suivi d'exécution budgétaire en veillant sur l'aspect REDD+ et sur les études d'impact environnementales des projets/programmes des partenaires
- Allocation d'un budget conséquent pour le fonctionnement de GCT
- Promotion du volet Recherche-Développement sur la REDD+.

- ❑ Promotion de l'aménagement des bassins versants en prenant en compte les aspects liés aux paiements pour services environnementaux
  
- ❑ Mise en place d'une plate-forme nationale de réduction des risques et catastrophes (météo, cartographie des zones agro écologiques, risques de catastrophes, utilisation des terres, etc.)
  
- ❑ Promotion d'une communication multisectorielle du niveau central aux Entités Administratives Décentralisées en y associant le réseau des radios locales et des professionnels de la communication pour une mutualisation des moyens et un décroisement des sujets (IEC REDD+ à tous les niveaux).

## B. Prochaines étapes



- ❑ Validation de la feuille de route (17 Septembre 2014)
- ❑ Creation de la Commission ad hoc chargée d'examiner les modalités de fonctionnement du Comité technique de concertation permanente des Secrétaires Généraux sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels (17 septembre 2014)
- ❑ Note technique sur le fonctionnement de GCT (Octobre 2014)
- ❑ Désignation officielle des experts pour participer aux travaux de Groupes de Coordination Thématiques (environ 2 experts par administration) (15 octobre)
- ❑ Début des réunions régulières de GCT (Novembre - Décembre 2014)
- ❑ Première réunion du Comité technique de concertation permanente des Secrétaires Généraux impliqués dans la mise en œuvre de la REDD+ et d'autres questions transversales liées à la gestion durable des ressources naturelles (Décembre 2014)



Prof. Kamathe Katsongo  
Email: [kamathe@hotmail.com](mailto:kamathe@hotmail.com)  
Tel. +243-81-720-4920  
Merci!